

AFFAIRE No 33 - GARANTIE D'EMPRUNT A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR LA REALISATION DE L'OPERATION "BAGATELLE" A PETITE-ILE POUR UN MONTANT DE 35 000 000 FRANCS QUE CETTE SOCIETE SE PROPOSE DE CONTRACTER AUPRES DE LA C.D.C.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération no 25 du 6 mai 1987, vous aviez accordé à la S.H.L.M.R. la garantie d'un emprunt qu'elle devait contracter auprès de la Caisse de Garantie du Logement Social (C.G.L.S.), d'un montant de 35 000 000 Francs, pour l'opération "Bagatelle".

La S.H.L.M.R. vient de me faire savoir que la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) s'est substituée à cet organisme.

Les caractéristiques du prêt pour l'opération "Bagatelle" à Petite-Ile sont les suivantes :

- Type de prêt : prêt locatif social,
- Montant du prêt : 35 000 000 Francs,
- Durée du prêt : 34 ans,
- Taux du prêt : celui en vigueur à la date du contrat,
- Organisme prêteur : C.D.C..

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière de garantir cet emprunt, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de m'autoriser :

- à intervenir dans la signature du contrat de cet emprunt ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à ménager des garanties suffisantes vis-à-vis de la S.H.L.M.R., notamment en prévoyant par contrat des mesures de sûreté.

Je mets cette affaire aux voix.

---

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

**RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
Le 30 JUL. 1987**

**Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions**

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

CONFIDENTIEL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

En outre, le Conseil Municipal rappelle que 50 % des locataires seront proposés par la Mairie.